

La franchise



L'EXPRESSION SYNDICALE À LA POSTE • N°9 - JUILLET 2016

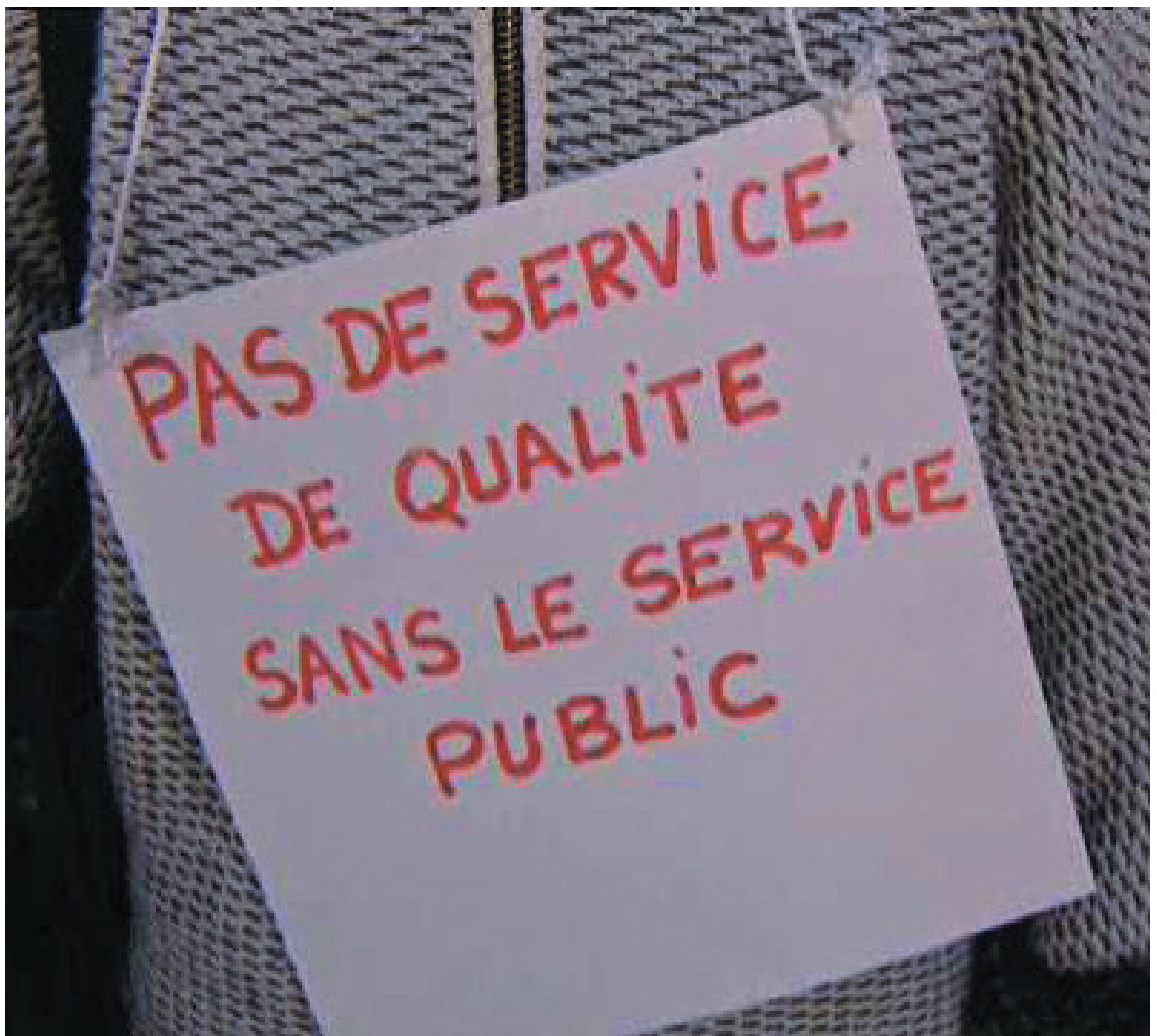
Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex • Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

ÉDITO

Le droit à la communication

Le droit à la communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens au même titre que l'eau, l'énergie, le logement, la santé, l'éducation, les transports...

La communication est un facteur important d'échanges, de connaissance et de démocratie. Elle doit cesser d'être considérée comme une marchandise. La FAPT n'est pas la seule concernée par cette question mais elle a une responsabilité particulière. Les droits et les garanties des salariés sont indissociables de la conception du service public que nous portons. Le droit à la communication pose plusieurs types de problématiques qui touchent à la fois au contenu de la communication, qu'elle soit orale, écrite ou visuelle, au réseau d'acheminement, de transport, de distribution et de diffusion. Les politiques de déréglementation ne permettent pas un traitement égalitaire des populations devant l'accès au droit à la communication. Face à un gouvernement et un patronat qui détricotent le droit du travail, développant ainsi le dumping social, la CGT doit reconquérir un véritable service public de la communication, pas seulement pour fournir un service de base à un meilleur prix ou dans une quantité plus importante mais pour répondre à de nouveaux besoins des usagers, à l'aménagement du territoire et ainsi rompre avec les critères exclusifs de rentabilité financière et la dépendance envers les marchés financiers. **HG**



Services Publics pour tous !

La Poste et l'État créent 500 Maisons de Service Au Public visant 1 MSAP par canton qui serait l'addition de services au public et non des services publics en un ou plusieurs lieux. Les usagers font état de mécontentements: les matériels fonctionnent mal, les agents guident vers les différents partenaires... La CGT propose de bâtir et de développer démocratiquement le service public. La réponse aux besoins actuels et nouveaux en termes de proximité, d'accessibilité et de qualité de service est incontournable pour tous et en tous points du territoire. La CGT propose aux postiers,

usagers, élus de se rassembler pour des choix plaçant l'humain au cœur d'un service public postal pour tous. **LG**

“
La CGT propose de bâtir et de développer démocratiquement le service public.
”

22

LE RÉSEAU DANS LE COLLIMATEUR

16 FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE SONT ANNONCÉES SUR PARIS ET 6 DANS LE MAINE ET LOIRE...! DERRIÈRE CES ANNONCES, LE SERVICE PUBLIC POSTAL, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI SONT VISÉS! IL N'Y A AUCUNE FATALITÉ, NOUS POUVONS FAIRE AUTREMENT, PAR LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS!

INTERVIEW



LES AGENTS D'ANGERS RALLIEMENT EN LUTTE.

Les 18 et 19 mai derniers, les agents du bureau d'Angers Ralliement étaient en grève.

Pourquoi cette action ?

Il y a une conjonction de 3 facteurs : Une réorganisation en cours (1 poste en moins), avec des travaux qui réduiraient le nombre de guichets pour une fermeture en 2017 du bureau de Poste d'Angers St Michel, voisin du notre.

De quelle manière ?

Une des principales problématiques de notre bureau (en plein centre d'Angers) est le temps d'attente de nos usagers et les effets de ces restructurations vont être dévastateurs. Nous ne connaissons pas de baisse de trafic et La Poste décide de diminuer les capacités d'accueil (moins de guichetiers, moins de positions de travail) et de gonfler les flux en fermant des bureaux voisins qui connaissent eux mêmes un fort trafic.

Quelle est la logique ?

C'est nouveau, ces fermetures de bureaux en ville, non ?

Oui, et ça frappe fort. Les bureaux visés sont systématiquement situés dans des quartiers populaires souvent à forte activité mais peu « rentables » du point de vue de La Banque Postale. La Poste sous-traite l'activité courrier dans des supérettes que La Poste appelle Relais Postal Urbain (RPU) et abandonne toute l'activité bancaire (guichets et distributeurs). Dans notre cas, ce sont quand même plus de 2 guichets et 3 distributeurs pour le seul bureau d'Angers St Michel. On continue à « déshabiller » les bureaux alentours, alors que nous aurions besoin de créer de nouveaux bureaux de proximité pour répondre aux attentes de la population !

Et ça concerne uniquement votre bureau ?

Non. C'est toute la présence de La Poste en ville qui est remise en cause. Sur notre département, 6 fermetures de bureaux sont annoncées pour 2017. D'ailleurs, nous n'étions pas les seuls en grève. Des collègues d'autres bureaux d'Angers et de Saumur nous ont rejoints. Nous avons fait des rassemblements devant les bureaux impactés et nous sommes allés distribuer des tracts sur le marché pour alerter la population.

Tu penses que ça suffira pour que La Poste recule ?

Certainement pas ! La direction a simplement reporté de 6 mois la fermeture d'Angers St Michel et a annoncé un renfort ponctuel pendant les semaines d'allocations. Ce n'est pas suffisant. Cette action n'est qu'une première étape et nous devons travailler à la prise de conscience de l'opinion publique. La Poste veut désertifier les quartiers populaires comme elle a désertifié le milieu rural en développant les Maisons de Service Au Public (MSAP). Ces bureaux sont essentiels au maintien de la vie de quartier et du lien social. Et les bureaux restants vont tous voir leurs conditions de travail fortement dégradées.

Alors qu'est-ce qu'il faut faire, d'après toi ?

Nous devons rester mobilisés dans les bureaux, continuer les actions et nous devons faire savoir ce qui se passe auprès des usagers... Les élus et partis politiques doivent répondre des choix qu'ils font en termes d'urbanisme. Ce débat concerne évidemment les postiers car ça touche leurs conditions de travail, mais ça concerne aussi toute la population, car la présence postale participe à l'aménagement du territoire et, plus largement, au vivre ensemble.

SL

ACTUALITÉS

La Banque Postale chez soi



« La Banque Postale, banque et citoyenne » ! À l'heure où la 4^e directive européenne est en passe d'être repoussée à 2020 et donc avec elle la validation du maintien du service universel, La Poste s'apprête à organiser la sédentarisation des conseillers bancaires qui pourrait avoir de graves conséquences notamment en zone rurale. Une fois de plus, il s'agit là, d'un recul du service public et de l'ouverture d'une chronique de la mort annoncée des « petits bureaux » couplé à la désertification du territoire.

À cela s'ajoutent le développement de la sous-traitance avec la mise en place de RPU en zone urbaine et les Maisons de Service Au Public (MSAP) en zone rurale. Qu'advient-il alors des conseillers bancaires concernés, pour qui la pression commerciale est déjà trop forte et qui verront alors leur portefeuille fondre ? Quant aux guichetiers, qui dans un premier temps se retrouveront seuls face aux attentes des usagers, sans pouvoir les mettre en relation avec leur conseiller, quels process seraient mis en place ? Qui gérerait les insatisfactions voire incivilités ? Pas les encadrants qui au vu de la taille de certains secteurs ne pourraient pas être partout à la fois. Comment les usagers pourraient-ils rester en contact avec leur banque ? Quand on sait que certaines zones de notre territoire restent toujours et encore des déserts en termes de communication et que tous n'ont pas la possibilité ou la capacité d'accéder à internet !

■ Le Comité Européen de Dialogue Social Poste, c'est quoi ?

C'est un lieu d'échanges entre 49 employeurs postaux historiques regroupés au sein de Post Europe et des syndicats européens dont la CGT FAPT affiliés à Uni Europa. Dernièrement à Bucarest, en présence des pays de l'Est et des Balkans fut abordée la signature d'accords ou de conventions collectives pour la mise en place de nouveaux services au sein de la distribution postale. Si de nombreuses disparités existent entre pays, force est de constater que tous les employeurs pratiquent la réduction des effectifs, la précarisation de l'emploi et la flexibilisation. Les chiffres montrent un lien certain entre les résultats financiers et la réduction de la masse salariale.

Alors pourquoi y participer ?

Les syndicats, malgré leurs conceptions variant entre une vision d'accompagnement (syndicats nordiques et anglo-saxons) et force de propositions (syndicats du sud de l'Europe), travaillent ensemble pour maintenir l'emploi, obtenir un seuil planché de garanties dans le cas de départs volontaires.



La Poste s'apprête à organiser la sédentarisation des conseillers bancaires qui pourrait avoir de graves conséquences notamment en zone rurale.



La seule motivation de ce projet semble être la fermeture de bureaux, la suppression d'emplois de guichetiers et conseillers, le développement de la sous-traitance, le tout pour faire toujours plus de profits pour nos actionnaires.

La CGT ne peut accepter le désengagement de La Poste. Elle demande le maintien et développement du service public postal sur tout le territoire et la création d'un pôle financier public. La création de Bureaux de poste de proximité tant en zone urbaine que rurale capables d'effectuer toutes les opérations afin de répondre aux attentes des usagers partout, sur tout le territoire !

CT

La CGT porte le maintien des emplois, de fortes garanties sociales pour les salariés, le développement du service postal public, la prédominance des activités postales sur la mise en place de nouveaux services, la prise en compte de ces derniers dans le calcul de l'activité et une reconnaissance salariale et des compétences. Le poids des syndicats a permis de surseoir à la mise en place de la 4^e directive de dérégulation postale et d'obtenir le maintien des obligations de service universel pour les 3 prochaines années (2017 - 2020).

Les syndicats, conjointement avec les employeurs, portent la mise en place de réglementations européennes sur la distribution des paquets et l'activité de l'express. En effet, le maintien d'un modèle social au sein des employeurs postaux historiques, dans ce segment de marché, est fortement impacté par la mise en place de sociétés pratiquant le dumping social (Amazon...).

La nécessaire réglementation européenne s'impose de façon à ce qu'une trop forte pression sur les prix n'ait pas d'impact sur les salaires, l'emploi et la qualité de service.

RC

LE RÉSEAU EN PÉRIODE ESTIVALE

Chaque année, La Poste utilise la période estivale pour mieux tester auprès des personnels, des usagers, des restrictions en termes de moyens et donc de services rendus. Les conditions de travail s'en retrouvent dégradées avec une intensification des vacances sur des semaines de plus en plus nombreuses.

Désormais, la population est confrontée à des horaires d'ouverture de bureaux inadaptés, des déplacements de plus en plus conséquents pour se rendre dans un bureau de Poste. Des services comme les réexpéditions, la distribution, les retraits d'argent, sont partiellement voire totalement non accomplis pour cause de dysfonctionnements. Cette détérioration manifeste du service public liée à une politique de recrutement insuffisante met en évidence le mépris de nos dirigeants vis à vis de l'activité persistante en été tout comme des spécificités saisonnières.

Refuser d'en tenir compte, c'est contribuer, inciter à l'augmentation des incivilités, des agressions envers les postiers et donc au mal être et à l'absentéisme dans nos services, alimentant un peu plus un phénomène inacceptable ainsi que la dégradation de la qualité de service.



Distribution l'été : des organisations du travail délétères

L'été, La Poste regorge d'« idées » d'organisations du travail afin de, selon elle, s'adapter à la baisse du courrier en la période :

- **La double sécable** : sur plusieurs jours prédéfinis, les agents emporteraient une partie sécable supplémentaire
- **Les journées « bleues »** : le trafic supposément inférieur à 50 % lors de ces journées « colorées » permettrait aux agents d'emporter une deuxième tournée
- La distribution du courrier un jour sur deux au mépris de l'engagement de service public de distribution 6 jours/7
- La baisse de la durée hebdomadaire de travail avec suppression des RTT (ex : passage du 35h/5 jours au 35h/6 jours) alors même qu'il n'y a pas d'accord de modulation de temps de travail à La Poste.

Ces organisations se font le plus souvent contre la volonté des agents, mais La Poste a trouvé un argument de poids : celui des congés ! En effet, ces organisations sont supposées permettre de donner

Pour la CGT, les directions de La Poste doivent faire le bilan de leur politique et négocier des organisations de travail prenant en compte l'avis légitime des personnels, de leurs représentants, qui connaissent les attentes de la population et l'ensemble de l'activité à traiter et répondre ainsi aux attentes des usagers.

L'été ne doit pas se traduire par un service public postal au rabais, mais au contraire par la démonstration d'une fiabilité et efficacité en toute circonstance, partout, sur l'ensemble du territoire. Cela ne peut reposer sur la seule conscience professionnelle des agents déjà épuisés, parfois désabusés, mais bien par des changements d'orientation politique, passant de la recherche inconditionnelle des profits au développement humain durable.

SL

plus de congés aux agents et donc satisfaire un plus grand nombre d'entre eux. La réalité est toute autre puisque peu d'agents bénéficient de congés supplémentaires en la période. Ces organisations permettent, en premier lieu, d'éviter le recrutement de CDD et autres contrats étudiants auxquels La Poste a habituellement recours. Par ailleurs, le trafic courrier n'étant pas aussi bas que prévu en cette période, les agents subissant ce genre d'organisation du travail, se plaignent de dépassements horaires réguliers – souvent non compensés – ce qui joue sur leur moral et leur santé. Cette augmentation de la charge de travail estivale a un impact néfaste sur les conditions de travail et la santé des agents. Malgré les alertes CHSCT, La Poste fait le choix délibéré d'accroître la pénibilité du métier ! La CGT revendique un taux de volant de remplacement suffisant permettant d'éviter d'avoir recours à de tels dispositifs qui dégradent tant la santé des agents que le service public. Elle défend le principe du droit aux congés pour tous et le respect des règles en la matière.

LF et ST

ET AUSSI

L'ÉTÉ AU COLIS

Que ne feraient pas nos dirigeants de La Poste pour être les premiers de la classe, dans l'application de la loi travail ?

Le Colis est connu depuis longtemps à La Poste pour être leur laboratoire d'essais des attaques les plus violentes contre les personnels. La modulation du temps de travail, tant chérie par nos patrons en serait le coup de maître.

La semaine du 15 août leur offre la possibilité de tester clairement cet objectif patronal majeur : au colis, avec la loi Poste, 35 heures en 4 jours, avec la loi El Khomri jusqu'à 46 heures par semaine et 12 heures par jour sur simple accord. C'est le personnel à disposition jour et nuit, un pas de plus vers l'annualisation du temps de travail, le graal patronal !

Quand on connaît la périodicité de l'activité Colis, les dirigeants sont sur les dents et sont prêts à tout pour engranger encore plus de profits, même à basculer au plus vite dans l'esclavagisme moderne qu'offrirait cette loi travail, si elle passait. D'ailleurs, La Poste anticipe au travers ces mesures y compris en sous-traitant l'activité et en tentant d'instaurer le travail du dimanche !

La CGT s'est adressée à La Poste par courrier, pour exiger l'arrêt des fermetures estivales et que dans tous les cas, les personnels concernés, ne soient pas obligés de poser un congé ; ou faire des vacances de 8h45 (au lieu de 7 heures) en plein été, dans des lieux non climatisés et dépourvus très souvent de dispositifs pour permettre aux personnels de s'hydrater...

Comme lors du Comité Technique du 22 avril, la CGT réitère les revendications suivantes :

- Le repos de cycle, ou hebdomadaire qui tombe sur un férié, doit ouvrir systématiquement le droit à report du repos initial, ou au versement d'un congé annuel supplémentaire.
- L'ouverture des PFC les samedis et des ACP les lundis, contrairement à ce qu'a décidé la direction de La Poste pour remplir les obligations de service public et la distribution des objets 6 jours/7.
- Droit à un samedi sur deux pour tous les personnels avec un niveau d'emplois suffisant.

La mobilisation s'impose sans tarder pour gagner le retrait de la loi travail, l'ouverture de négociations sur les revendications et pour un code du travail du 21^e siècle ! Toutes et tous, rendez-vous le 15 septembre, pour une nouvelle mobilisation nationale, unitaire et interprofessionnelle !

RA

AGENDA

La mobilisation nationale et unitaire pour le retrait de la loi travail et l'ouverture de négociations pour un code du travail du 21^e siècle, est toujours et reste d'actualité :

31 AOÛT 2016

Nouvelle rencontre unitaire des organisations syndicales CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL pour faire le point sur les initiatives d'été et celles de la rentrée.

15 SEPTEMBRE 2016

Les Organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salariés, privés d'emplois, lycéens, retraités pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives !



Directeur/directrice de la publication : Valérie Mannevy
Rédaction : 263, rue de Paris - case 545 -
93515 Montreuil cedex
N° CPPAP : 0719 S 08437
Imprimerie : Rivet Presse Édition -
87022 Limoges cedex 9
Conception-Réalisation : Médiris / 04 37 28 93 35

**MATERIEL FINANÇÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

VOS DROITS

Les ASA (Autorisations Spéciales d'Absences) restent un Droit !

Par ces derniers temps et les RRH qui courent en établissement, quelques rappels sur les autorisations spéciales d'absences semblent bien utiles. Celles-ci étant rémunérées par l'employeur, une demande d'ASA doit être déposée. Les points abordés ci-dessous sont des repères, sachant que les pratiques et textes RH sont liés au code du travail.

Ainsi les incontournables qui rythment les bons moments de notre vie, mariage ou PACS donnant droit à 5 jours ouvrables, non fractionnables (délai de route possible), naissance d'un enfant (Fonctionnaires : 3 jours pour naissance et 11 jours paternité fractionnables par période hebdomadaire de travail. Salariés : 3 jours pour naissance à prendre sous 15 jours et 11 jours de paternité sous 4 mois et non fractionnables).

Les moments plus douloureux où notre employeur se doit d'être à nos côtés : décès du conjoint, PACS, concubin, enfant, père, mère, frère, sœur, parent du conjoint, grands-parents : 3 jours ouvrables (délais de route éventuels)

Les moments de doutes, comme ASA enfants malades (-12 ans) accordés dès lors que la présence

du père ou de la mère est nécessaire et ceci attesté par le médecin (jusqu'à 6 jours ouvrés/an, en cumulé pour un emploi à temps plein).

Autres dispositifs : dons de moelle osseuse ou ovocytes, accompagnement d'un proche en fin de vie ou dispositifs pour les travailleurs relevant d'un handicap existent également.

Il y a des ASA de droit, tels que pour les fonctionnaires : naissance ou adoption, participation aux organismes paritaires, jurés d'assises, ou mandats politiques locaux. De droit pour les salariés : naissance ou adoption, son mariage ou d'un de ses enfants, décès du conjoint, d'un descendant ou ascendant (le jour des obsèques, + 2 jours), fonctions prud'homales, congé mutualiste de formation, exercice de mandats politiques locaux. Les nouveautés comme les dispositifs vers les élus de mandats électoraux locaux ou menant campagne (10 jours par an non rémunérés, 7 heures par trimestre pour les communes de -3 500 habitants). Le fait d'être en congé ne peut être cumulé avec ce type d'absence, les personnels d'outre-mer et de corse bénéficient de délais de route en adéquation avec leurs déplacements.

FD

INFOS LUTTES

Les personnels du Réseau avec le soutien des usagers et parfois des élus locaux répondent aux préconisations de la cour des comptes !

Très forte mobilisation des personnels des Bureaux de Poste de Bordeaux Mériadeck et St Projet avec 100 % de grévistes à l'appel unitaire de la CGT, FO et SUD. Distribution de tracts aux usagers très appréciée de la population. Cette mobilisation permet de premières avancées :

- Comblement de 4 vacances d'emplois !
- Création d'un emploi pour l'accueil des professionnels !
- Maintien du gestionnaire de clientèle bancaire à Mériadeck !
- Maintien d'un samedi libre sur deux pendant la période estivale à St Projet !
- Révision de l'organisation des deux Bureaux... !

Dans la Sarthe, les personnels des Bureaux de Poste d'Allonnes, Arnage, Guécélard, Ruadin, Mulsanne et Coulan/Gée avec le soutien de la CGT se mettent en grève pour le maintien et développement de leurs Bureaux de Poste avec pétition de soutien auprès des usagers qui recueille des centaines de signatures... Interpellation des élus...

La CGT FAPT, les postiers, les élus et usagers dans leur unanimité s'opposent à la fermeture et réduction des horaires et exigent le maintien et le développement de leurs Bureaux de Poste de proximité ! Partout, la mobilisation doit être portée, décidée collectivement pour le Service Public Postal de proximité y compris par la création de nouveaux Bureaux de Poste qui passe nécessairement par la création d'emplois pérennes et qualifiés, une réelle reconnaissance du travail effectué !

MG

Bulletin de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → perso	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	
Date de naissance	